

PRÉFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DE HAUTE-NORMANDIE

SERVICE REGIONAL DE L'ECONOMIE AGRICOLE
ET DE LA FORET

Affaire suivie par Ludovic BONNARD
Tél. : 02.32.18.94.67
Fax : 02.32.18.94.01

Arrêté du **12 MAI 2015**
relatif à la composition de la Formation Spécialisée "Agroécologie et politique agricole" de la COREAMR

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu Le Code rural, et notamment ses articles R. 313-45 à R. 313-47 du code rural ;
- Vu Le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment les articles 8, 9 et 18 ;
- Vu Le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu Le décret n° 2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- Vu L'arrêté préfectoral du 23 octobre 2014 relatif à la composition de la COREAMR ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales

ARRETE

ARTICLE 1 :

La formation spécialisée "Agro-écologie et politique agricole" de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural de Haute-Normandie, présidée par le préfet de région ou son représentant, est composée comme suit :

- Le représentant du Conseil régional de Haute-Normandie

- M. Claude TALEB, titulaire,
- Mme Valérie AUVRAY, suppléante.

- Groupement départemental agricole des syndicats de bassins versants :

- M. Eric BATTEMENT, titulaire,
- M. Jacques THELU, suppléant.

- Services de l'Etat :

- La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute-Normandie ou régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- La Directrice départementale des territoires et de la mer de l'Eure ou son représentant,
- Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ou son représentant,
- La directrice départementale de la protection des populations de l'Eure ou son représentant,
- Le directeur départemental de la protection des populations de la Seine-Maritime ou son représentant.

- Etablissements et organismes sous tutelle :

- La directrice régionale de la direction territoriale et maritime Seine-Aval de l'agence de l'eau Seine Normandie ou son représentant,
- Le représentant régional des lycées agricole, Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) de l'Eure ou son représentant,

- Chambre régionale d'agriculture de Normandie :

- M. Sébastien WINDSOR, titulaire,
- M. Jean-Pierre DELAPORTE, suppléant.

- Fédération régionale des coopératives agricoles :

- M. Patrick RUDI, titulaire,
- M. Jean-Baptiste VOISIN, suppléant.

- Fédération nationale des entrepreneurs du territoire :

- M. Samuel BOUQUET, titulaire,
- Mme Sylviane FREBOURG, suppléante.

- Association haut-normande des industries agroalimentaires (AHNORIA) :

- M. Olivier POIGNY, titulaire,
- M. Sébastien DUTACQ, suppléant.

- Groupement régional de l'agriculture biologique de Haute-Normandie (GRAB HN) :

- M. Laurent MOINET, titulaire,
- M. Olivier REBOUL, suppléant.

- Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles :

- M. Arnold PUECH D'ALISSAC, titulaire,
- M. Philippe CHEMIN, suppléant.

- Jeunes agriculteurs de Haute-Normandie :

- M. Guillaume BUREL, titulaire,
- M. Pierre LEBAILLIF, suppléant.

- Confédération paysanne de Haute-Normandie :

- M. Olivier PINCON, titulaire,
- M. Sylvain GUICHEUX, suppléant.

- Coordination rurale de Haute-Normandie :

- M. Martial LECOQ, titulaire,
- Mme Maryvonne CHOISSELET, suppléante.

- CFE - CGC :

- M. Lucien DURAND, titulaire
- M. Christian BENOIT, suppléant

- Haute-Normandie Nature Environnement :

- M. Dittmar HEDREUL, titulaire.

- Fédération régionale des chasseurs de Haute-Normandie :

- M. Dominique MONFILLIATRE, titulaire,
- M. Alain DURAND, suppléant.

- Représentant des parcs naturels régionaux

- M. Jean-Pierre GIROD, président du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, titulaire.

- Représentant du réseau FNCUMA

- M. le président de la fédération régionale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), titulaire.

ARTICLE 2 :

La commission a pour mission d'assister le préfet pour la reconnaissance des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental, GIEE.

La commission se réunit sur convocation de son président, qui fixe l'ordre du jour. Cette convocation peut être envoyée par tous moyens, y compris par télécopie et par courrier électronique. Il en est de même des pièces ou documents nécessaires à la préparation de la réunion ou établis à l'issue de celle-ci.

La commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Avec l'accord du président, les membres de la commission peuvent participer aux débats au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle. Ce moyen ne peut pas être utilisé lorsque le vote est secret.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute-Normandie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs dans les préfectures des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Le préfet
Pour le Préfet
et par délégation,
La Secrétaire Générale
pour les Affaires Régionales



Sylvie HOUSPIC